

Damien Suau, patron de Bendinat

« J'ai embauché onze personnes en CNE »

« **M**on entreprise est une brasserie-pizzeria toute récente, puisque nous avons démarré le 20 décembre dernier. Sept des salariés de ma précédente affaire m'ont suivi au Bendinat. Les onze autres, recrutés fin 2005, sont tous en contrat nouvelles embauches (CNE). Le principal avantage du dispositif, c'est que je ne suis plus pris en otage en tant que patron. J'ai 49 ans, et trente-cinq ans de métier dans la restauration. Je suis tombé plusieurs fois sur des jeunes qui se comportaient très bien le premier mois, voire le second en cas de renouvellement de la période d'essai, et qui, le troisième mois, une fois signé le contrat à durée indéterminée, "déraient". Je ne leur jette pas nécessairement la pierre. J'embauche des jeunes sans expérience. Ils ont le bagage technique, aucun doute là-dessus. Les lycées professionnels font bien leur travail, mais les enseignants ne sont pas des professionnels, et les élèves découvrent la réalité du métier à la sortie. Un mois ou deux, pour eux comme pour moi, c'est trop court. Et si un salarié n'est pas à sa place, personne au bout du compte n'est satisfait.

« A mes yeux, le CNE est une excellente formule. C'est même la mesure la plus positive adoptée ces dernières années pour

l'hôtellerie-restauration. J'ai été intéressé dès que j'en ai entendu parler, au mois d'août. Cela dit, sans le CNE, j'aurais signé onze CDI. Je n'ai pas embauché parce qu'il y avait un nouveau contrat, mais parce que j'avais besoin de personnel! (1) La brasserie fait 200 couverts, et nous avons tourné tout de suite à plein régime. Je ne cherchais ni des saisonniers, ni des CDD, mais une équipe stable.

« On discute plus du salaire que du contrat »

« Les jeunes connaissent vaguement la formule. Ils ont posé des questions, mais sans plus. En tout cas, je n'ai eu aucun refus au motif que je proposais des CNE et non des CDI. Si la restauration a du mal à recruter, c'est parce que beaucoup de patrons proposent des rémunérations trop basses. On discute du salaire, oui; le contrat, c'est secondaire. D'ailleurs, dans mon équipe, personne ne fait de différence entre les salariés selon le statut. J'espère transformer "mes" CNE en CDI le plus vite possible, avant

SON ENTREPRISE : Damien Suau et associés, à l'enseigne Bendinat. Brasserie-pizzeria ouverte depuis le 20 décembre 2005, 200 couverts.

SON ÉQUIPE : dix-huit salariés, dont onze en contrat nouvelles embauches. Moyenne d'âge des CNE : 22 ans. Profils : pour moitié, postes en salle et postes en cuisine.

CE QUI L'A CONVAINCU : le CNE permet de tester les salariés sur la durée, la période d'essai d'un mois renouvelable du CDI paraissant trop courte.



un an. C'est dans cette perspective que je les ai signés. Je ne veux pas profiter du système, je cherche des gens avec qui j'ai envie de travailler et réciproquement. A partir du moment où tout le monde est fixé, on peut y aller sans crainte. Evidemment, si les affaires tournent bien et que je recrute encore, je vais dépasser les vingt salariés, et je ne pourrai plus proposer de contrats nouvelles embauche, mais je conserverai ceux que j'ai signés avant de dépasser le seuil. »

● **Propos recueillis par Erwan Sez nec** redaction@lentreprise.com

(1) Selon une enquête Ifop-Fiducial réalisée en décembre 2005 auprès de 300 dirigeants de très petites entreprises et portant sur 354 CNE, 29 % des patrons n'auraient pas embauché sans le nouveau dispositif.